Comité Syndical du 20/10/2020

Mairie d'Alby-sur-Chéran

Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran

le Chéran et ses affluents

S.M.I.A.C.

Au service de nos rivières !

Ordre du Jour

1) Approbation du PV du Comité syndical du 23 septembre 2020
2) Partage des réflexions sur les enjeux qui se posent à notre syndicat à l'appui d'une prospective budgétaire
3) Création de la CAO et élection de ses membres (5 titulaires et 5 suppléants)
4) Confirmation d'une création de poste d'adjoint technique au sein de l'équipe rivière
5) Décision modificative du budget n° 6
   OD reprise du FCTVA en section de fonctionnement
6) Appel à projet Espace Naturel 2020 (prog.211)
   Travaux Renouée du japon sur la commune du Châtelard - Mise à jour du plan de financement et sollicitation du CD73 ;
7) Contrat Natura 2000 « Marais des Mièges à Cusy » (prog.212)
   Approbation du projet et sollicitation de l'Etat et de l'Europe
8) Monitoring optimisé 2021 et suivi qualité Néphaz - Présentation du projet
9) Indemnité de conseil du comptable du trésor pour l'année 2019
10) Divers

Ordre du Jour

1) **Approbation du PV du Comité syndical du 23 septembre 2020**
2) Partage des réflexions sur les enjeux qui se posent à notre syndicat à l'appui d'une prospective budgétaire
3) Création de la CAO et élection de ses membres (5 titulaires et 5 suppléants)
4) Confirmation d'une création de poste d'adjoint technique au sein de l'équipe rivière
5) Décision modificative du budget n° 6
   OD reprise du FCTVA en section de fonctionnement
6) Appel à projet Espace Naturel 2020 (prog.211)
   Travaux Renouée du japon sur la commune du Châtelard - Mise à jour du plan de financement et sollicitation du CD73 ;
7) Contrat Natura 2000 « Marais des Mièges à Cusy » (prog.212)
   Approbation du projet et sollicitation de l'Etat et de l'Europe
8) Monitoring optimisé 2021 et suivi qualité Néphaz - Présentation du projet
9) Indemnité de conseil du comptable du trésor pour l'année 2019
10) Divers

Ordre du Jour

1) Approbation du PV du Comité syndical du 23 septembre 2020
2) **Partage des réflexions sur les enjeux qui se posent à notre syndicat à l'appui d'une prospective budgétaire**
3) Création de la CAO et élection de ses membres (5 titulaires et 5 suppléants)
4) Confirmation d'une création de poste d'adjoint technique au sein de l'équipe rivière
5) Décision modificative du budget n° 6
   OD reprise du FCTVA en section de fonctionnement
6) Appel à projet Espace Naturel 2020 (prog.211)
   Travaux Renouée du japon sur la commune du Châtelard - Mise à jour du plan de financement et sollicitation du CD73 ;
7) Contrat Natura 2000 « Marais des Mièges à Cusy » (prog.212)
   Approbation du projet et sollicitation de l'Etat et de l'Europe
8) Monitoring optimisé 2021 et suivi qualité Néphaz - Présentation du projet
9) Indemnité de conseil du comptable du trésor pour l'année 2019
10) Divers

Le SDAGE 2016-2021

Rhône Méditerranée Corse

le Chéran et ses affluents S.M.I.A.C.

Au service de nos rivières !

Le SDAGE
Rhône Méditerranée Corse

Le SDAGE *(Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) est un ensemble de documents définissant la politique de l'eau par bassin hydrographique de chaque grand fleuve.*

→ **Il précise les règles du jeu administratives** (orientations fondamentales et dispositions) du bassin pour une gestion équilibrée et durable de la ressource et pour préserver ou améliorer l'état des eaux et des milieux aquatiques.

→ **Il donne des échéances pour atteindre le bon état des cours d'eau**, lacs et nappes souterraines et pour réduire les émissions de substances dangereuses.

Portée juridique du SDAGE

→ **Les orientations fondamentales et les dispositions du SDAGE sont opposables à l'ensemble des programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau**, ainsi qu'à d'autres documents tels que certains documents d'urbanisme (en particulier les schémas de cohérence territoriale) ou les schémas des carrières

Le SDAGE 2016-2021 RMC
Les 9 orientations fondamentales

Les 9 orientations fondamentales du SDAGE pour une gestion équilibrée de la ressource en eau répondent aux principaux enjeux identifiés à l'issue de l'état des lieux sur le bassin.

Le programme de mesures
Rhône Méditerranée Corse

- **Le programme de mesures définit les actions à mener pour atteindre les objectifs du SDAGE** *(mesures techniques, financières, règlementaires ou organisationnelles).*

  → **Il en précise l'échéancier et le coût.**

Le programme de mesures est détaillé à l'échelle départementale sous forme de PAOT *(Plan d'actions opérationnel territorialisé).*

- **Qui élabore le SDAGE et le programme de mesures?**

  → **Le SDAGE qui est élaboré par le Comité de bassin** *(parlement de l'eau à l'échelle du bassin)* **et le programme de mesures par le Préfet coordonnateur de bassin, sont construits de façon coordonnée.**

  → **Les acteurs de la gestion de l'eau** *(collectivités territoriales, acteurs économiques, monde associatif, services de l'Etat)* **ont contribué à la mise à jour des SDAGE et des programmes de mesures.**

Le SDAGE 2022-2027
Rhône Méditerranée Corse
Le Programme de mesures Chéran

le Chéran et ses affluents
S.M.I.A.C.

Au service de nos rivières !

Compétence GEMAPI
Versus SDAGE 2022/2027

Au titre de la compétence GEMAPI transférée au SMIAC par les établissements publics de coopération intercommunales à fiscalité propre, le SMIAC exerce, sur le bassin versant du Chéran, les missions :

- → **D'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;**
- → **D'entretien et d'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;**
- → **De défense contre les inondations ;**
- → **De protection et de restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines**

Au titre des missions dites « HORS GEMAPI » transférées au SMIAC par les établissements publics de coopération intercommunales à fiscalité propre, le SMIAC exerce, sur le bassin versant du Chéran, les missions :

- → **De lutte contre la pollution de l'eau et des milieux aquatiques** *(Hors compétence ruissellement des eaux pluviales en milieu urbain et hors compétence assainissement)*
- → **De protection et de conservation des eaux superficielles et souterraines, mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques,** *(hors compétence eau potable*
- → **D' animation et de concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques;**

Le Programme de mesures 2022-2027
Bassin du Chéran

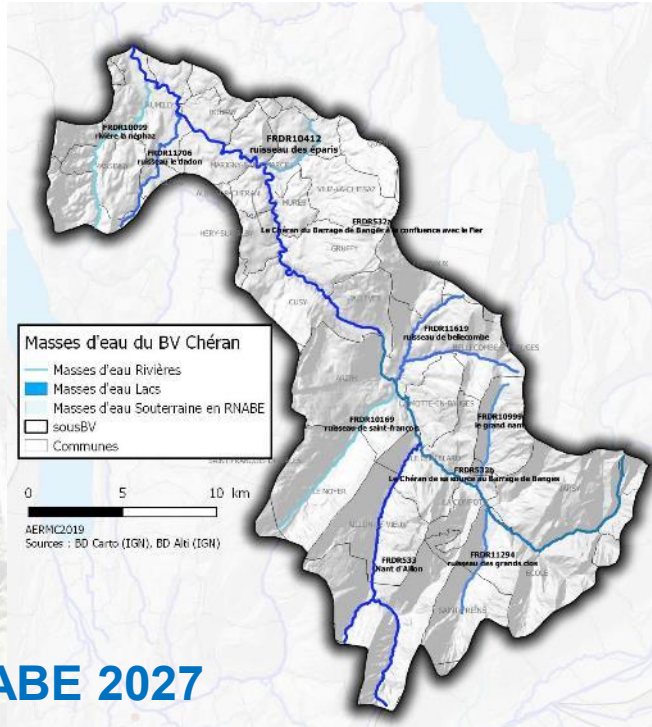

Le bassin versant « Chéran » est composé de 10 masses d'eau superficielles, dont 3 masses d'eau principales et 7 masses d'eau « petits cours d'eau ».

L'actualisation du risque de non atteinte du bon état réalisée en mars 2019 conduit au résultat suivant :

→ **7 masses d'eau superficielles sur 10 sont en RNABE 2027**

D'après l'état des lieux révisé en 2019, les pressions importantes qui s'exercent sur les eaux superficielles sur le bassin du Chéran sont:

- → **L'hydromorphologie** *(continuité, régime hydrologique, la morphologie),*
- → **L'hydrologie (prélèvements)**
- → **Les pollutions par les pesticides et les substances**
- → **Les pressions liées aux nutriments urbains et industriels**

				Pressions qui s'agrègent entre elles			Pressions qui s'agrègent entre elles		Pressions qui s'agrègent entre elles		
Nom de la masse d'eau	**Nature**	RNABE 2021	RNABE 2027	**Altération de la continuité écologique**	**Altération de la morphologie**	**Altération du régime hydrologique**	**Pollutions par les nutriments agricoles**	**Pollutions par les nutriments urbains et industriels**	**Pollutions par les pesticides**	**Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)**	**Prélèvements d'eau**
rivière la néphaz	MEN	Oui	Oui	2		2			2	2	2
ruisseau de saint-françois	MEN	Oui	Oui			2		3			2
ruisseau des éparis	MEN	Non	Oui	2		2			2		2
le grand nant	MEN	Non	Non			2					2
ruisseau des grands clos	MEN	Non	Oui		2	2		2			2
ruisseau de bellecombe	MEN	Non	Non			2			2		2
ruisseau le dadon	MEN	Oui	Oui	3	3	3		2	2	2	3
Le Chéran du Barrage de Banges à la confluence avec le Fier	MEN	Oui	Oui	3		2		2		3	2
Le Chéran de sa source au Barrage de Banges	MEN	Oui	Oui	2		2		2		2	2
Nant d'Aillon	MEN	Oui	Non			2			2		2

Le Programme de mesures 2022-2027
Bassin du Chéran

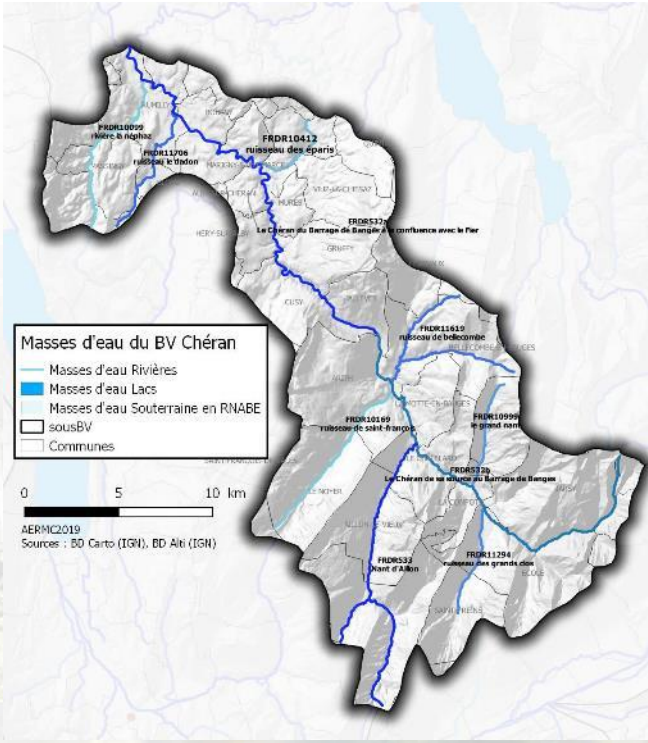

Altération de l'hydromorphologie (2027)

→ **Continuité écologique** *(7 ouvrages sur le haut Chéran)*

- **Rière Bellevaux** (1)
- **Plaine de la compôte**(1)
- **Iles du Chéran**(3)
- **Nant d'Aillon**

→ **Morphologie**

- **Espace de bon fonctionnement des iles du Chéran**
- **Espace de bon fonctionnement du ruisseau des Grands Clos**

Altération de l'hydrologie (2027)

→ **Résorption des déséquilibres quantitatifs, 6 masses d'eau ont été identifiées à risque pour les prélèvements.**

- **Le SDAGE 2016-2021 identifie le territoire du Chéran comme un bassin pour lequel des actions de préservation du bon état quantitatif sont nécessaires sur tout ou partie du territoire**

Pour la pression hydrologie, mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau

Le Programme de mesures 2022-2027
Bassin du Chéran

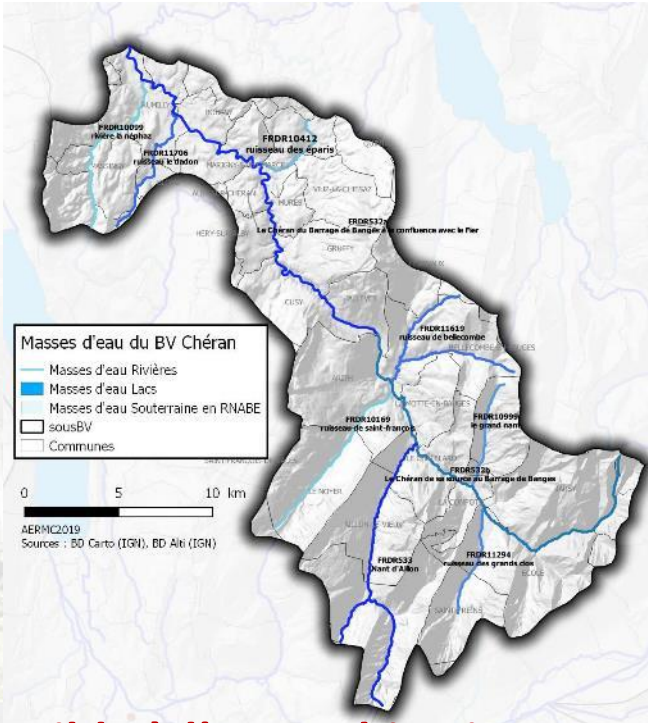

Altération par les nutriments agricoles, urbains et industriels (2027)

→ **Nutriments urbains et industriels**

- **STEP de Rumilly et réseaux**
- **UDEP de Saint Sylvestre**

Rappel, le bassin versant du Chéran est identifié zone sensible à l'eutrophisation *(Azote et phosphore)*

Plusieurs STEP du BV sont visées par une mise en conformité et ou dysfonctionnements (Lescheraines base de loisirs, Arith, Cusy,…)

Zones humides (2027)

→ **Réalisation d'un Plan de gestion stratégique des zones humides**

→ **Opérations de restauration des zones humides**

- **Les opérations de restauration seront à définir en fonction des résultats du PGSZH. Les actions seront à cibler sur les masses d'eau à tension quantitative.**

Le Programme de mesures 2022-2027
Bassin du Chéran

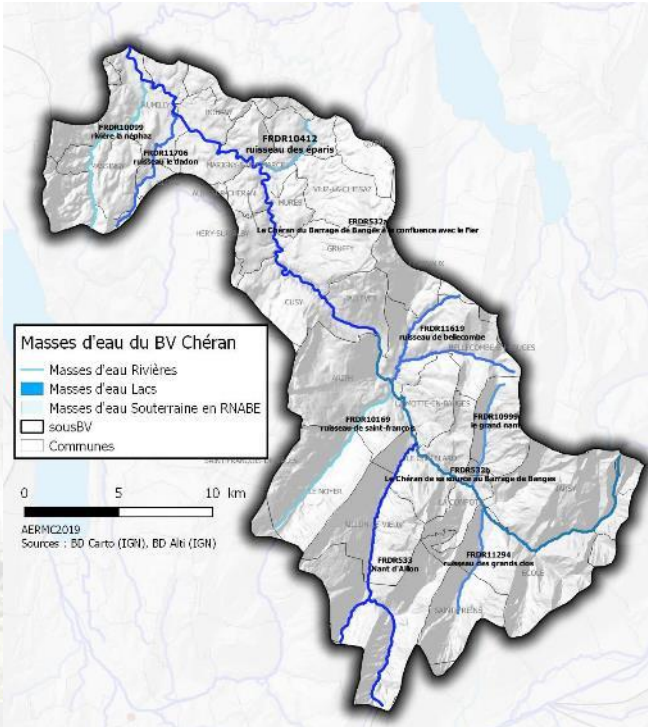

Bassin du Dadon (2032)

Une étude multithématique est en cours sur le BV du Dadon *(Action I-D0213001 - Réaliser une étude multithématique)* Continuité, hydromorphologie, habitats aquatiques et zones humides).

Bassin du Dadon (2032)

→ **Continuité écologique et morphologie**

→ **Altération hydrologie (prélèvements)**

→ **Altération par les pesticides et substances toxiques**

→ **Altération par les nutriments urbains et industriels**

- **Gestion et traitement des eaux pluviales de la ZAE LEADER**
- **Schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et de l'artisanat**

Le 11ème programme (2019-2024)

de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

SAUVONS L'EAU!

Les enjeux du 11ème programme

Axes stratégiques retenus par le Conseil d'administration, confortés par les priorités du Ministre

- **L'adaptation au changement climatique**
  - **Amplifier les efforts pour économiser l'eau, réaliser des retenues ou des transferts pour réduire les prélèvements dans les ressources déficitaires**
    Viser l'atteinte de l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau
  - **Rendre les milieux naturels aquatiques plus résilients (restauration physique) et redonner aux zones humides leur fonctionnalité**
    Accompagner les actions prévues par les SDAGE et les programmes de mesures, avec une approche par bassin versant dans le cadre de la GEMAPI
  - **Accompagner l'innovation vers la ville du futur** : eau dans l'économie circulaire, eau et nature en ville
- **La biodiversité**, en particulier la préservation des **services rendus par les écosystèmes**
  - **Accompagner les actions pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques prévues par les SDAGE et les PDM**
  - **En sus, contribuer à la reconquête de la biodiversité et aux actions relatives aux milieux marins de manière progressive**

7

11e programme 2019 - 2024

2,64 Mds €

De montant d'aides financières prévu durant les 6 années du programme pour les bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

Au bénéfice des maîtres d'ouvrage (collectivités, industriels, agriculteurs, associations) qui agissent pour l'eau.

40 %

Du montant total des aides pour aider les territoires à s'adapter aux changements climatiques

le Cheran et ses affluents S.M.I.A.C.

Le 11ème programme (2019-2024)

de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

SAUVONS L'EAU!

3 Enjeux

- Améliorer l'état de nos eaux
- Adapter les territoires au changement climatique
- Aider les collectivités, notamment les plus fragiles, à investir au bon niveau en matière d'eau potable et d'assainissement

4 Priorités pour agir là ou il y a urgence

- Lutter contre toutes formes de pollution pour poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux
- Mieux partager et économiser l'eau dans un contexte où la disponibilité de la ressource diminue et les sols s'assèchent
- Redonner à nos rivières leur fonctionnement naturel, sauvegarder les milieux humides et littoraux et préserver la biodiversité
- Accompagner la restructuration des services publics d'eau et d'assainissement vers une gestion durable

Des critères de sélectivités accrus pour attribuer les aides

- Maturité des projets
- Gain environnemental
- Rapport « coût-efficacité » des opérations

GEMAPI

Digues
Systèmes d'endiguements
Ouvrages de protection

le Chéran et ses affluents
S.M.I.A.C.

Au service de nos rivières !

DECRET DIGUE du 12/05/15 et décret 28/08/2020 - P.I. du GEMAPI

Digues et systèmes d'endiguements

- Définition de zone protégée, système de protection, niveau de protection, en compatibilité avec le plan de gestion du risque d'inondation (PGRI)

Classe de SE	Date butoir de la demande d'autorisation en SE	Date butoir de demande de la dérogation	Date butoir de la demande d'autorisation en SE après dérogation
A	31/12/2019	31/12/2019	30/06/2021
B	31/12/2019	31/12/2019	30/06/2021
C	31/12/2021	31/12/2021	30/06/2023

- **Echéance du SMIAC**

Les digues sur le BV

N°	Nom	Commune	Cours d'eau	Propriétaire	Longueur (ml)	Hauteur
1	DIGUE AFFLUENT (PARRIERE) RUISSEAU GRAND PRES EPERNAY	SAINTE-REINE EPERNAY	Ruisseau des Grands Prés	SAINTE-REINE EPERNAY	275	1,5 m
2	RUISSEAU DE SALLE DROITE EPERNAY	SAINTE-REINE EPERNAY	Ruisseau de Salle Droite	SAINTE-REINE EPERNAY	250	<1,5 m
3	CHERAN RD AMONT PONT LA COMPOTE	LA COMPOTE	Cheran	LA COMPOTE	700	4 m
4.1	CHERAN RG PLAN EAU CHATELARD	LE CHATELARD	Chéran	LE CHÂTELARD	1000	
4.2	CHERAN RG BASE LOISIRS LESCHERAINES	LESCHERAINES	Chéran	LESCHERAINES	1200	3 à 4 m
5	DIGUE RUISSEAU DE SAINT MARTIN	LESCHERAINES	Nant de Saint Martin	LESCHERAINES		
6	TEFAL	RUMILLY	Dadon	RUMILLY	250 m	2,5 à 3 m
7	Z.I de BALVAY	RUMILLY	Nant Bore	RUMILLY	700 m	2 m
8	Z.I de BALVAY	RUMILLY	Nant Bore	RUMILLY	700 m	1,56 maxi

Les digues sur le BV

ZI La Rizière

ZI Balvey-Ouvrage de protection contre les crues

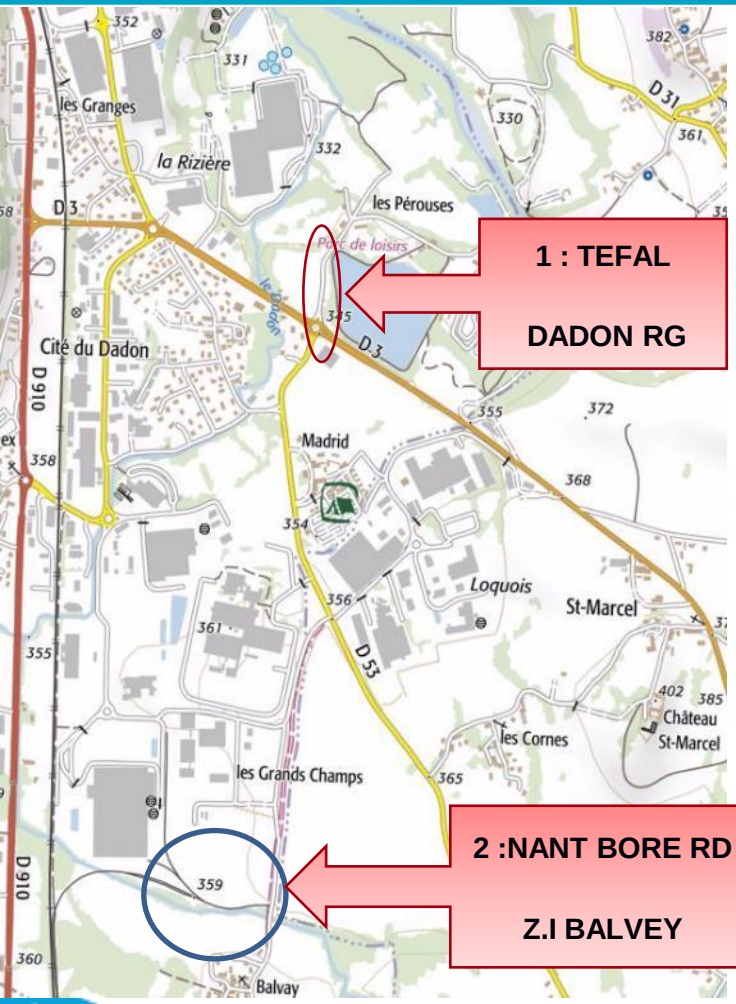

Les digues sur le BV
Epernay Sainte-Reine

Les digues sur le BV

ZAE la Compôte

Digue de La Compote

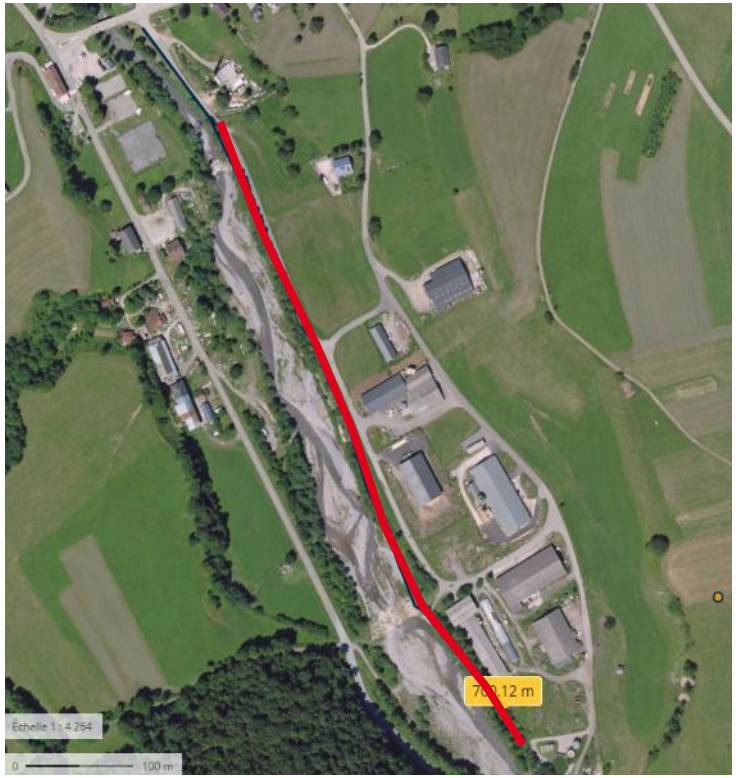

Les digues sur le BV

Système d'endiguement des Iles du Chéran

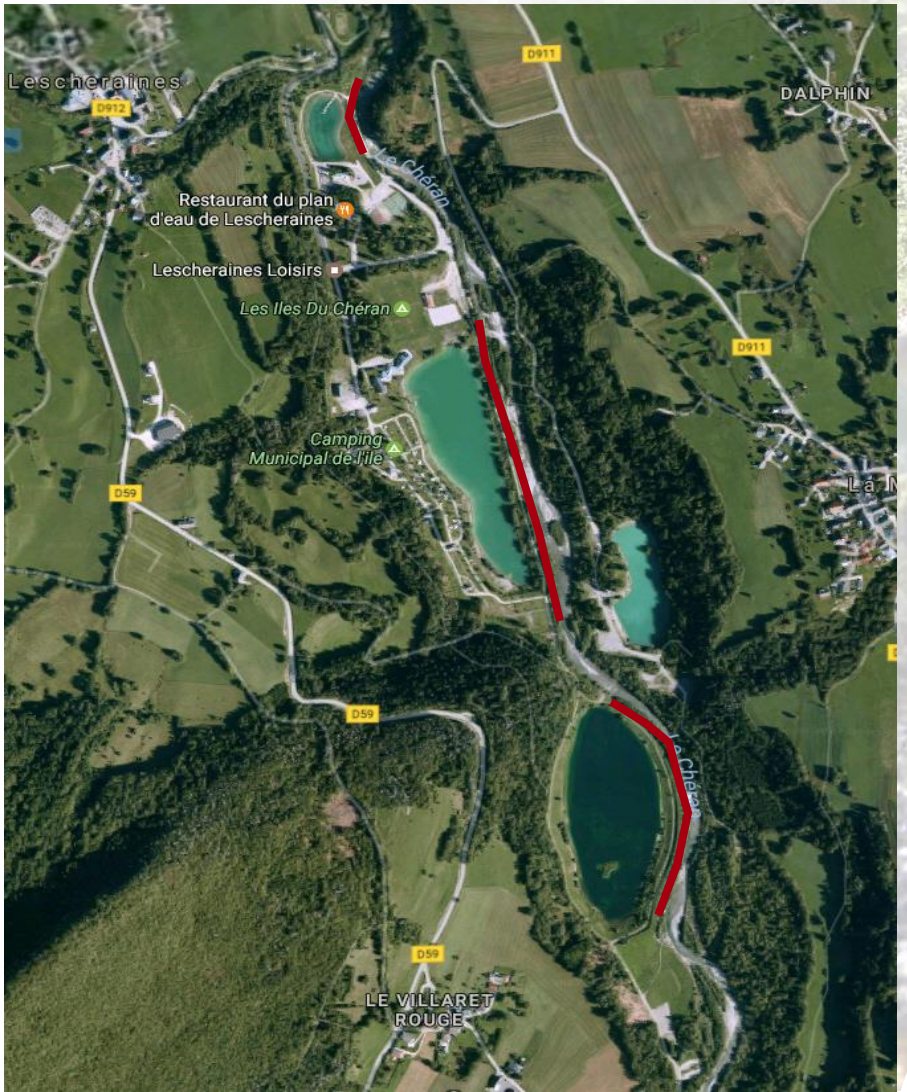

DECRET DIGUE du 12/05/15
PI du GEMAPI
Digues et systèmes d'endiguements

1. Etudes de définition des systèmes d'endiguements 2020
pour **96 000 € TTC**

- Définir le niveau de protection des digues ou systèmes d'endiguement
- Mise en place d'un plan de gestion.

Choix du niveau de protection défini en concertation par le GEMAPIEN en fonction des enjeux

2. **Etudes géotechniques,** en 2021 pour **30 000 € HT**

3. **Provisionnement de Travaux** **50 000 € HT/an** à partir de 2022

Les ouvrages de protection

Etude de définition des systèmes d'endiguements et ouvrages de protection du versant du Semnoz

Etude suivie de Travaux

2020 - **25 000 € HT**

Co- Financement : 0%

Provisionnement de Travaux

25 000 € HT/an à partir de 2021

Entretien des ouvrages réalisé par l'équipe rivière

Ordre du Jour

1) Approbation du PV du Comité syndical du 23 septembre 2020
2) Partage des réflexions sur les enjeux qui se posent à notre syndicat à l'appui d'une prospective budgétaire
3) **Création de la CAO et élection de ses membres (5 titulaires et 5 suppléants)**
4) Confirmation d'une création de poste d'adjoint technique au sein de l'équipe rivière
5) Décision modificative du budget n° 6
   OD reprise du FCTVA en section de fonctionnement
6) Appel à projet Espace Naturel 2020 (prog.211)
   Travaux Renouée du japon sur la commune du Châtelard - Mise à jour du plan de financement et sollicitation du CD73 ;
7) Contrat Natura 2000 « Marais des Mièges à Cusy » (prog.212)
   Approbation du projet et sollicitation de l'Etat et de l'Europe
8) Monitoring optimisé 2021 et suivi qualité Néphaz - Présentation du projet
9) Indemnité de conseil du comptable du trésor pour l'année 2019
10) Divers

Création de la CAO

En vertu de l'article 22 du code des marchés publics et de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'instituer une commission chargée des appels d'offres.

Outre le Président du SMIAC membre de droit, Monsieur le Président fait un appel à candidature pour l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Ordre du Jour

1) Approbation du PV du Comité syndical du 23 septembre 2020
2) Partage des réflexions sur les enjeux qui se posent à notre syndicat à l'appui d'une prospective budgétaire
3) Création de la CAO et élection de ses membres (5 titulaires et 5 suppléants)
4) **Confirmation d'une création de poste d'adjoint technique au sein de l'équipe rivière**
5) Décision modificative du budget n° 6
   OD reprise du FCTVA en section de fonctionnement
6) Appel à projet Espace Naturel 2020 (prog.211)
   Travaux Renouée du japon sur la commune du Châtelard - Mise à jour du plan de financement et sollicitation du CD73 ;
7) Contrat Natura 2000 « Marais des Mièges à Cusy » (prog.212)
   Approbation du projet et sollicitation de l'Etat et de l'Europe
8) Monitoring optimisé 2021 et suivi qualité Néphaz - Présentation du projet
9) Indemnité de conseil du comptable du trésor pour l'année 2019
10) Divers

Création de 2 postes d'Adjoint technique

Le syndicat mixte se doit d'entretenir les 800 kms des berges des cours relevant de son périmètre d'intervention.

Jusqu'en 2018, le syndicat a fait face en ayant recours à des prestataires. Depuis 2018, il a procédé au recrutement d'un Agent de maitrise qui a assumé la charge avec le concours de 2 agents techniques, portés par des contrats aidés jusqu'en novembre 2020 pour l'un et juin 2021 pour l'autre.

Création de 2 postes D'adjoint technique

Face à la montée en puissance des besoins d'entretien de nos berges pour quelques années, il devient impératif de conforter sur un moyen terme l'équipe rivière et recruter des contractuels non permanents tels que prévues par les dispositions de la loi du 6 août 2019, et son décret du 19 décembre 2019, dans la limite de 6 années.

Il est proposé au Comité Syndical de confirmer la création de 2 emplois non permanents, adjoints techniques.

Ordre du Jour

1) Approbation du PV du Comité syndical du 23 septembre 2020
2) Partage des réflexions sur les enjeux qui se posent à notre syndicat à l'appui d'une prospective budgétaire
3) Création de la CAO et élection de ses membres (5 titulaires et 5 suppléants)
4) Confirmation d'une création de poste d'adjoint technique au sein de l'équipe rivière
5) **Décision modificative du budget n° 6**
   OD reprise du FCTVA en section de fonctionnement
6) Appel à projet Espace Naturel 2020 (prog.211)
   Travaux Renouée du japon sur la commune du Châtelard - Mise à jour du plan de financement et sollicitation du CD73 ;
7) Contrat Natura 2000 « Marais des Mièges à Cusy » (prog.212)
   Approbation du projet et sollicitation de l'Etat et de l'Europe
8) Monitoring optimisé 2021 et suivi qualité Néphaz - Présentation du projet
9) Indemnité de conseil du comptable du trésor pour l'année 2019
10) Divers (*Archives du SMIAC…*)

Décision modificative n ° 6

Opération d'ordre de reprise du FCTVA en section de fonctionnement

Dépenses d'entretien de 2018 éligibles au FCTVA :

- Broyage de bois à Aillon le Jeune
- Démolition d'un bloc dans la passe à poissons

Programme et ligne	intitulé	DEPENSES	RECETTES
FCTVA	TRESORERIE		TRESORERIE
102291	OD reprise FCTVA en section de fonctionnement	594,00 €	
777	OD reprise FCTVA en section de fonctionnement		594,00 €
	TOTAL DM	**594,00 €**	**594,00 €**

6°) Appel à projet Espace Naturel 2020 (prog.211)

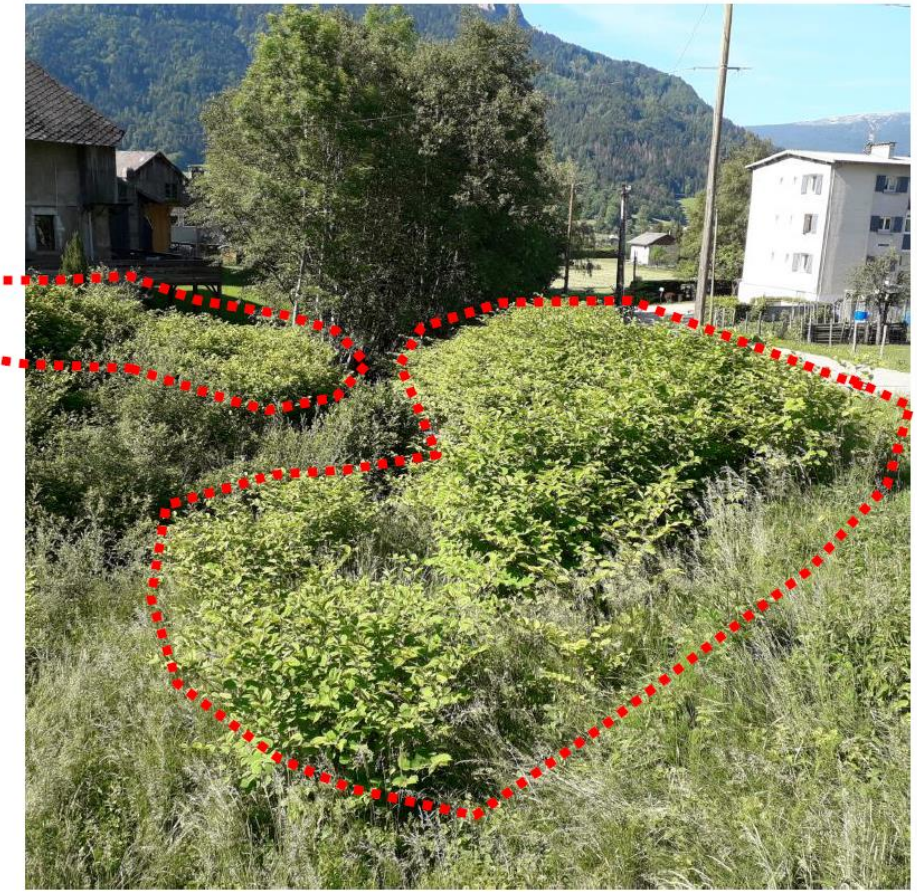

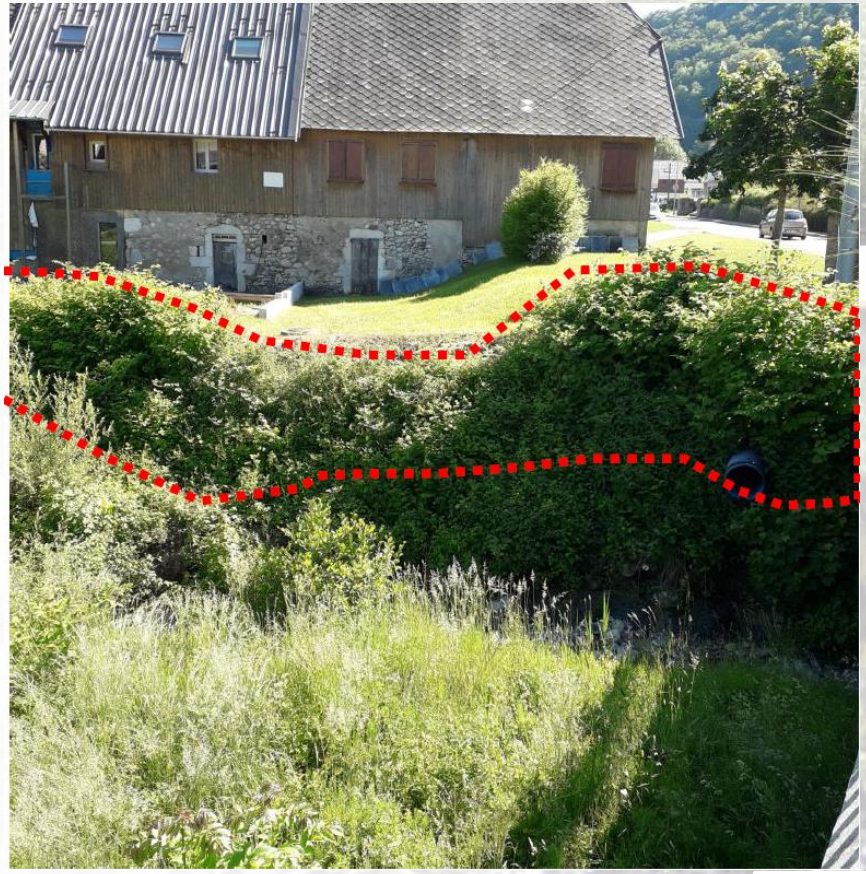

1000 m2 soit 1500 m3

Pourquoi ces sites supplémentaires?

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

Dépôt d'un dossier Appel à Projet Espaces Naturels Savoie:

- **Taux d'aide jusque 80% du montant HT des travaux**
- **Gestion invasives éligibles,**
- **Peu dossiers déposé (1 seul)**
- **Commission attribution début juillet Reporté à fin octobre !**

- **Travaux 2021**

Travaux Renouée du Japon
Proposition travaux complémentaires

Coût des travaux: 122 135 € TTC

Plan de financement envisagé	Montant (en €)	% du montant HT
Conseil départemental	81 638 €	**80 %**
Conseil régional	0 €	0%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	0 €	0%
Europe	0 €	0 %
Autofinancement SMIAC	40 497 € **(Dont 20 087,50 € de FCTVA)**	**20 %**
TOTAL	**122 135 € TTC**	

Travaux Renouée du Japon

Délibération pour valider le projet et solliciter le CD73

Ordre du Jour

1) Approbation du PV du Comité syndical du 23 septembre 2020
2) Partage des réflexions sur les enjeux qui se posent à notre syndicat à l'appui d'une prospective budgétaire
3) Création de la CAO et élection de ses membres (5 titulaires et 5 suppléants)
4) Confirmation d'une création de poste d'adjoint technique au sein de l'équipe rivière
5) Décision modificative du budget n° 6
   OD reprise du FCTVA en section de fonctionnement
6) Appel à projet Espace Naturel 2020 (prog.211)
   Travaux Renouée du japon sur la commune du Châtelard - Mise à jour du plan de financement et sollicitation du CD73 ;
7) **Contrat Natura 2000 « Marais des Mièges à Cusy » (prog.212)**
   Approbation du projet et sollicitation de l'Etat et de l'Europe
8) Monitoring optimisé 2021 et suivi qualité Néphaz - Présentation du projet
9) Indemnité de conseil du comptable du trésor pour l'année 2019
10) Divers

7°) Dépôt d'un dossier Natura 2000
Marais des Mièges

Historique :

- 1er Plan de gestion 2003-2009 (Asters), Contrat Rivière

- 1er travaux cadre Contrat Rivière maitrise d'ouvrage (Commune Cusy et ACCA)

- Fin travaux : 2010

- Réactualisation plan de gestion : 2018/2019 (Aster, Commune)

7°) Dépôt d'un dossier Natura 2000
Marais des Mièges

Pourquoi ? :

- Zones Humides = Compétence GEMAPI

- SIGEA = Coordonnateur des Sites N2000 de l'Albanais

- Asters = Prestataire de service pour le Sigea

7°) Dépôt d'un dossier Natura 2000
Marais des Mièges

Code du site Natura 2000	Code des actions contractuelles	Fiche N°	Quantité	Unité (ha, ml, pct)	Montant en € HT Des Travaux	Montant en € HT Etudes et frais d'expert	Montant TVA total présenté en €	Montant total des dépenses en €
FR 8201772	N01Pi	1	4.0708	ha	20 050 €	2 406 €	4 010 €	26 466 €
	TOTAL des dépenses prévisionnelles				**20 050 €**	**2 406 €**	**4 010 €**	**26 466 €**

7°) Dépôt d'un dossier Natura 2000

Marais des Mièges

Financeurs sollicités	Montant en €
État	10 586.40 €
Union européenne FEADER	10 586.40 €
Autofinancement SMIAC	5 293.20 €
TOTAL général des recettes	**26 466 €**

Ordre du Jour

1) Approbation du PV du Comité syndical du 23 septembre 2020
2) Partage des réflexions sur les enjeux qui se posent à notre syndicat à l'appui d'une prospective budgétaire
3) Création de la CAO et élection de ses membres (5 titulaires et 5 suppléants)
4) Confirmation d'une création de poste d'adjoint technique au sein de l'équipe rivière
5) Décision modificative du budget n° 6
   OD reprise du FCTVA en section de fonctionnement
6) Appel à projet Espace Naturel 2020 (prog.211)
   Travaux Renouée du japon sur la commune du Châtelard - Mise à jour du plan de financement et sollicitation du CD73 ;
7) Contrat Natura 2000 « Marais des Mièges à Cusy » (prog.212)
   Approbation du projet et sollicitation de l'Etat et de l'Europe
8) **Monitoring optimisé 2021 et suivi qualité Néphaz - Présentation du projet**
9) Indemnité de conseil du comptable du trésor pour l'année 2019
10) Divers

Monitoring optimisé de conservation

Programme d'actions rivières sauvages

le Chéran et ses affluents
S.M.I.A.C.

Au service de nos rivières !

Monitoring Optimisé 2020

Label Site Rivière Sauvage

2019 – Définition et Construction du réseau de 13 stations sentinelles de conservation du Chéran

48 092 € TTC

- **INTERREG Eau Concert II** → **21 300 €**
- **AAPPMA Albanais/Haut Chéran** *(Fondation caisse d'épargne)* → **18 500 €**

Reste à charge SMIAC 2019 → 8 292 €

2020 – Mise en œuvre du réseau de 13 stations sentinelles de conservation du Chéran

146 221 € TTC

- **INTERREG Eau Concert II** → **83 323 €**
- **AERMC** → **23 844 €**
- **CD 74** → **14 306 €**

Reste à charge SMIAC 2020 → 24 846 €

Monitoring Optimisé 2021

Label Site Rivières Sauvages

2021 - Mise en œuvre du réseau de 13 stations sentinelles de conservation du Chéran

Budget Prévisionnel 140 000 € TTC

- **Objectif**
  - **Jouer un rôle d'alerte en détectant le plus tôt possible les anomalies de qualités** qui traduisent un début de dégradation pour permettre de réagir avant que l'état de conservation ne soit affecté
  - **Informer en continu les gestionnaires sur l'efficacité des actions de conservation et de restauration** mises en place pour maintenir une « rivière sauvage ».Suivre l'évolution de la qualité de l'eau à l'échelle du BV

- **Demande de subvention AERMC →** **70 000 €** (50%)
- **Demande de subvention CD 74 →** **28 000 €** (20%)

Reste à charge prévisionnel 2021 pour le SMIAC 42 000 €

Suivi qualité de l'eau
Néphaz 2021

2021 - Mission de suivi de la qualité de l'eau du bassin de la Néphaz *(hors bassin versant labellisé)*
(2 stations AERMC, Amont Rumilly et confluence Chéran)

Budget prévisionnel 12 500 € TTC

► Objectif

- **Suivre l'évolution de la qualité de l'eau sur le bassin de la Néphaz, avec un focus sur les contaminations chimiques**
  (Test BIOMAE)

► **Demande de subvention AERMC→** **6 300 €** (50%)

► **Demande de subvention CD 74 →** **3 800 €** (30%)

Reste à charge prévisionnel 2020 pour le SMIAC 2 500 €

Indemnité de conseil

1) Approbation du PV du Comité syndical du 23 septembre 2020
2) Partage des réflexions sur les enjeux qui se posent à notre syndicat à l'appui d'une prospective budgétaire
3) Création de la CAO et élection de ses membres (5 titulaires et 5 suppléants)
4) Confirmation d'une création de poste d'adjoint technique au sein de l'équipe rivière
5) Décision modificative du budget n° 6
   OD reprise du FCTVA en section de fonctionnement
6) Appel à projet Espace Naturel 2020 (prog.211)
   Travaux Renouée du japon sur la commune du Châtelard - Mise à jour du plan de financement et sollicitation du CD73 ;
7) Contrat Natura 2000 « Marais des Mièges à Cusy » (prog.212)
   Approbation du projet et sollicitation de l'Etat et de l'Europe
8) Monitoring optimisé 2021 et suivi qualité Néphaz - Présentation du projet
9) **Indemnité de conseil du comptable du trésor pour l'année 2019**
10) Divers

Indemnité de conseil
Du comptable du Trésor

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs de communes et établissements publics.

Considérant les services rendus par Monsieur Daniel GUSTAVE, Receveur Municipal en sa qualité de conseiller économique et financier du SMIAC, le Président propose d'allouer une indemnité de conseil au taux de 50% au titre de l'année 2019, conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Divers

1) Approbation du PV du Comité syndical du 23 septembre 2020
2) Partage des réflexions sur les enjeux qui se posent à notre syndicat à l'appui d'une prospective budgétaire
3) Création de la CAO et élection de ses membres (5 titulaires et 5 suppléants)
4) Confirmation d'une création de poste d'adjoint technique au sein de l'équipe rivière
5) Décision modificative du budget n° 6
   OD reprise du FCTVA en section de fonctionnement
6) Appel à projet Espace Naturel 2020 (prog.211)
   Travaux Renouée du japon sur la commune du Châtelard - Mise à jour du plan de financement et sollicitation du CD73 ;
7) Contrat Natura 2000 « Marais des Mièges à Cusy » (prog.212)
   Approbation du projet et sollicitation de l'Etat et de l'Europe
8) Monitoring optimisé 2021 et suivi qualité Néphaz - Présentation du projet
9) Indemnité de conseil du comptable du trésor pour l'année 2019
10) **Divers**

Divers

<u>03/11/2020 de 9h à 12h :</u> Web conférence Séminaire Restitution Eau-Concert 2

<u>04/11/2020 de 9h45 à 12h00</u> : Web conférence Retour Expérience chantier Renouée

<u>09/11/2020 à 13h30 :</u> Réunion Grand Annecy Elaboration Contrat Territoire Espaces Naturels Sensibles

Dates du Prochain

Bureau: 3,4 ou 5/11 ?

Comité syndical : ?

(Novembre)

Merci de votre attention…